

Règlement du concours de nouvelles Edilivre/BSC News sur le thème des « Vacances »

Article 1 : Le concours de nouvelles est conjointement organisé par la maison d'édition Edilivre et le web magazine culturel francophone BSC News.

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous quels que soient l'expérience, l'âge, la nationalité et le lieu de résidence du participant à l'exclusion des salariés d'Edilivre et BSC News.

Article 3 : Pour concourir, les participants devront adresser leur nouvelle du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août 2012 inclus par mail à l'adresse nouvelles@edilivre.com.

Le mail accompagnant la nouvelle à inscrire devra contenir les informations suivantes :

- nom et prénom du participant
- titre de la nouvelle
- préciser en toutes lettres : « En participant à ce concours, j'accepte pleinement son règlement disponible sur Edilivre.com »

Seules les nouvelles respectant les critères ci-dessous pourront être inscrites et envoyées au jury :

- être au format Word ou PDF
- respecter la thématique imposée des « Vacances »
- ne pas dépasser les 6 000 caractères (espaces compris)
- être écrit en police *Times New Romans* de taille 12 avec interligne simple (1,0)
- être anonyme, le nom de l'auteur ne doit pas y figurer

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule et unique nouvelle, sous son nom et prénom, dont il garantira être l'auteur et le détenteur des droits. Même écrite par plusieurs personnes, la nouvelle ne pourra être envoyée que sous un seul nom d'auteur. Les prix des nouvelles gagnantes seront attribués aux personnes signataires des nouvelles.

Article 4 : Le jury du concours de nouvelles est composé d'auteurs Edilivre et de salariés Edilivre. Le jury est divisé en groupes de lecteurs qui liront l'ensemble des nouvelles participantes. Le regroupement des évaluations de chaque membre permettra de déterminer les 10 nouvelles finalistes. Une ultime concertation de l'ensemble du jury permettra de classer les 10 nouvelles finalistes et de choisir les 3 gagnants. Les décisions du jury seront sans appel.

Article 5 : Les récompenses qui seront attribués aux trois gagnants sont les suivantes :

- *1er prix :*

- . l'édition de son propre manuscrit, la création de sa couverture illustrée ainsi que la relecture et correction de son manuscrit offerts par Edilivre (valeur 1 398 € TTC)
- . un exemplaire du livre *L'étoile à 6 branches* de Johann G.Louis offert par BSC News (valeur 12 € TTC)

- *2ème prix :*

- . l'édition de son propre manuscrit et la création de sa couverture graphique offert par Edilivre (valeur 698 € TTC)
- . un exemplaire du livre *L'étoile à 6 branches* de Johann G.Louis offert par BSC News (valeur 12 € TTC)

- *3ème prix :*

- . l'édition de son propre manuscrit et la création de sa couverture personnalisée offert par Edilivre (valeur 548 € TTC)
- . un exemplaire du livre *L'étoile à 6 branches* de Johann G.Louis offert par BSC News (valeur 12 € TTC)

Etant précisé que suite à l'annonce des résultats du concours les lauréats auront un an pour utiliser leur lot auprès d'Edilivre en soumettant un manuscrit de leur choix et que l'exemplaire du livre *L'étoile à 6 branches* sera envoyé aux gagnants par courrier dans un délai maximum de 3 mois

Article 6 :

- Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur la nouvelle leur permettant de participer au présent concours de nouvelles, et dégagent Edilivre et BSC News de tout recours ou action qui pourrait leur être intenté à titre quelconque.
- Par ailleurs, les participants garantissent Edilivre et BSC News contre tout recours ou action que pourrait leur intenter à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits leur étant consentis par le présent concours, toute personne ayant participé ou non à l'écriture de la nouvelle, étant susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.
- En outre, la responsabilité d'Edilivre et BSC News ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problèmes d'envoi des nouvelles par mail.
- Dans le cadre promotionnel, sous réserve du respect du droit moral et de citation de leurs auteurs, Edilivre et BSC News se réservent le droit de mettre en ligne gratuitement ou en téléchargement gratuit les 3 nouvelles gagnantes sur leur site internet respectif afin de tenir informé leurs internautes des résultats du concours.
- Les auteurs participants et gagnants ne pourront prétendre à quelque rémunération.

Article 7 : Edilivre communiquera les résultats du concours de nouvelles le jeudi 15 novembre 2012 sur son site internet www.edilivre.com .

Article 8 : Edilivre et BSC News s'engage auprès de chaque participant à ne faire aucune exploitation commerciale ni usage à but lucratif des nouvelles en compétition sans l'accord signé des participants.

Article 9 : La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.